



Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 6 mai 2026

Objet : Question parlementaire n° 3896 du 9 avril 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Annonces et publicités de l'État chez Paperjam ».

Madame la Ministre,

En date du 9 avril 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Premier ministre et de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 9 juin 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN